

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE
A TITRE EXCEPTIONNEL A L'ASSOCIATION "LES FRIGOS SOLIDAIRES"
Exercice 2019**

Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que Madame Sophie CHAVE, Adjointe aux Affaires Scolaires, et ses services ont reçu courant novembre Mademoiselle Lorine AUDRAN-FAGNOLA, scolarisée au collège Jacques Monod en classe de cinquième, et domiciliée sur la commune afin de présenter le concept des frigos solidaires et solliciter l'appui de la Ville pour développer un tel projet sur la commune.

Cette démarche consiste à mettre à disposition sur la voie publique par l'intermédiaire d'un commerçant ou d'un restaurateur un frigo en libre service, alimenté par le public lui-même, permettant aux plus démunis de se nourrir tout en créant un échange avec les habitants d'un quartier. Cette action permet également de s'inscrire dans une logique de réduction du gaspillage alimentaire. Dans les frigos solidaires, il peut y être déposés des fruits, des légumes, des produits laitiers, des produits secs (biscuits, fruits secs). Par contre, pour des raisons d'hygiène, le frigo solidaire ne peut contenir ni plats faits maisons ni produits périmés, ainsi que ni viande ni poisson pour ne pas briser la chaîne du froid.

En janvier 2018, il y avait 5 frigos solidaires en France dont 3 à Paris, aujourd'hui vingt frigos ont été installés dans toute la France.

Cette opération présentée par Lorine est portée techniquement et administrativement par l'association partenaire "Les Frigos Solidaires" dont le siège est situé à Paris.

Aussi, dans le cadre de sa politique de développement de lien social, le Maire souhaite apporter son soutien au projet en facilitant les démarches administratives et en apportant une contribution à hauteur de 500 € en versant une subvention exceptionnelle à l'association les Frigos Solidaires.

L'association porteuse du projet s'engage conventionnellement avec son partenaire commerçant à ouvrir une cagnotte en ligne sur le site de collecte "Hello Asso".

Le coût d'un tel projet qui consiste essentiellement en l'achat du réfrigérateur, la conception du meuble sur mesure pour le fixer, l'habillage du meuble et la livraison au commerçant ou restaurateur s'élève à 1 300 €. C'est ainsi que la ville propose d'abonder, par le biais de l'association Les Frigos Solidaires, la future cagnotte en ligne du montant de 500 €.

Cette dotation vise à impulser l'élan solidaire nécessaire pour que l'opération "**Lorine pour les Frigos Solidaires des Pennes Mirabeau**" puisse être enclenchée dès que le montant de 1300€ correspondant au coût du projet est atteint dans la cagnotte numérique.

Courant décembre 2018, la ville accompagnera Lorine dans sa quête d'un commerçant partenaire de l'association Les Frigos Solidaires. La cagnotte en ligne ne pourra être créée que lorsque le commerçant aura signé le partenariat d'action, soit courant janvier 2019.

De son côté et en parallèle, l'initiatrice du projet pennois organisera des ventes de gâteaux avec ses camarades collégiens pour contribuer à alimenter la future cagnotte de l'opération.

A cet effet, le Maire , compte tenu de l'objet de cette vente, propose au Conseil Municipal d'accorder la gratuité de l'emplacement qui sera réservé sur le marché de la Gavotte au stand de Lorine et de ses camarades le 12 janvier prochain.

Le versement de la subvention à l'association n'interviendra qu'à la condition que le partenariat conventionnel existe entre l'association et un commerçant de la commune et que la cagnotte en ligne soit effectivement créée.

Vu l'avis favorable de la Commission des Affaires Scolaires réunie le 11 décembre 2018, il est proposé de soutenir le projet "**Lorine pour les Frigos Solidaires des Pennes Mirabeau** » par l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association partenaire principal Les Frigos Solidaires.

Nom de l'association : **ASSOCIATION "LES FRIGOS SOLIDAIRES"**

Déclaration de création le 15 novembre 2017, annonce n° 1303, parution au J.O. le 25 novembre 2017.

représentée par sa présidente : Dounia MEBOUL

Objet statutaire : Installation de frigo solidaire chez les commerçants partenaire pour lutter contre le gaspillage et permettre à chacun de se nourrir gratuitement.

Siège : 19 Rue Houdon - 75018 PARIS

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu l'exposé :

- PRÉCISE que l'**Association "Les Frigos Solidaires"** remplit les conditions légales au titre de la loi 1901
- DÉCIDE de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 500,00 € au titre de l'année 2019, sous réserve que les conditions précisées plus haut soient remplies,
- DÉCIDE d'accorder la gratuité pour l'emplacement du stand de vente de gâteaux au marché de la Gavotte le 12 janvier 2019,
- PRÉCISE que les crédits seront prévus au Budget 2019.
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 21 Décembre 2018
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA